

Protocoles COVID-19 Play! Pokémon

VERSION FRANÇAISE

Dernière révision : le 28 juin 2022

Table des matières

1	Utiliser ce document.....	3
2	Évènements locaux.....	3
2.1	Introduction.....	3
2.2	Recommandations liées à la COVID-19 pour les évènements locaux.....	3
3	Évènements majeurs.....	4
3.1	Introduction.....	4
3.2	Réglementations liées à la COVID-19 pour les évènements majeurs.....	5
3.3	Protocoles COVID-19 des évènements majeurs.....	6
4	Questions/Réponses.....	6

1 Utiliser ce document

Nos **protocoles liés à la COVID-19 de Play! Pokémon** présentent les réglementations liées à la COVID-19 en vigueur lors des événements Play! Pokémon.

Par leur présence ou participation à un événement Play! Pokémon, toutes les personnes participantes acceptent d'adhérer aux règles et exigences présentées dans ce guide. En cas d'infraction, elles pourraient subir une sanction, être retirées des tournois auxquels elles participent ou devoir quitter les lieux de l'événement.

Veillez noter que ces protocoles peuvent être modifiés à tout moment. Nous vous encourageons à les consulter souvent et à noter la date de la dernière révision indiquée ci-dessus.

2 Événements locaux

2.1 Introduction

Les événements locaux sont des tournois Play! Pokémon homologués ou des sessions de Ligue qui :

- ont lieu en personne plutôt qu'en ligne, la plupart du temps dans des lieux approuvés par la Ligue ;
- sont organisés par des Professeurs plutôt que par le personnel ou des sous-traitants de The Pokémon Company International (TPCi) ;
- n'attribuent pas de Championship Points.

Afin de préparer la réouverture des événements locaux Play! Pokémon dans certains pays, nous avons élaboré des consignes de sécurité recommandées dans le but de préserver la santé et la sécurité des joueurs et joueuses, et du personnel chargé des événements. Au minimum, les événements locaux doivent respecter toutes lois et tous règlements locaux applicables et relatifs à la COVID-19, mais nous encourageons tous les magasins à suivre les recommandations ci-dessous.

Pour déterminer si les programmes Play! Pokémon ont repris dans votre région, veuillez consulter cette [page](#).

2.2 Recommandations liées à la COVID-19 pour les événements locaux

- Des panneaux doivent être installés à chaque entrée publique, et ils doivent être facilement visibles par votre clientèle. Les panneaux doivent :
 - informer la clientèle des derniers symptômes connus de la COVID-19 ;

- demander aux personnes présentant des symptômes, quel que soit leur statut vaccinal, de ne pas entrer.
- Toutes les personnes présentes (joueurs, public et personnel) doivent être invitées à porter à tout moment un masque répondant aux exigences réglementaires.
- Manger ou boire à l'intérieur de l'établissement pendant l'évènement doit se faire dans un espace de restauration clairement séparé qui respecte strictement les règles et directives sanitaires locales.
- Les joueurs et joueuses doivent se désinfecter les mains avant d'affronter de nouveaux adversaires. Les adversaires peuvent toucher les cartes de l'autre, mais doivent renoncer à la traditionnelle poignée de main d'avant-match. Nous recommandons vivement que l'établissement mette des solutions hydroalcooliques à disposition des joueurs.
- Chaque match doit être séparé d'au moins un mètre des autres matchs, du public ou d'autres lieux de rassemblement.
- Une zone réservée aux spectateurs est recommandée.
- Les organisateurs d'évènements sont invités à limiter les inscriptions et la participation aux évènements à 30 personnes à la fois, joueurs et spectateurs compris, en intérieur, et à 60 personnes en extérieur. Le personnel du lieu et de l'évènement n'est pas pris en compte dans cette limitation.

3 Évènements majeurs

3.1 Introduction

Dans le cadre de notre réglementation liée à la COVID-19, les évènements majeurs correspondent aux tournois Play! Pokémon et aux activités promotionnelles homologuées telles que :

- les Championnats Régionaux,
- les Championnats Internationaux,
- les Championnats du Monde,
- les autres évènements présents sur www.pokemon.fr qui fonctionnent de la même façon que les évènements majeurs selon ces protocoles.

Pour savoir où les évènements majeurs Play! Pokémon auront lieu, consultez cette page : [\[link\]](#)

Le non-respect de ces conditions entraînera l'impossibilité d'entrer ou de rester sur le lieu de l'évènement, et pourrait entraîner des mesures disciplinaires telles que la perte totale ou partielle du droit de participer aux programmes Play! Pokémon. Il est de la responsabilité des participants et/ou de leurs parents ou tuteurs :

- de prendre connaissance de toutes les exigences et processus liés à la COVID-19 détaillés ci-dessous ;
- d’être prêts à se conformer à tous nos exigences et processus liés à la COVID-19 détaillés ci-dessous pendant toute la durée de l’évènement majeur.

Nous comprenons que les réglementations locales peuvent changer rapidement. Dans certaines circonstances, lorsque nous ne pouvons pas éviter de tels problèmes, les exigences décrites ici peuvent être modifiées pour rester en conformité avec les lois locales.

3.2 Réglementations liées à la COVID-19 pour les évènements majeurs

- Les personnes qui présentent ou développent des symptômes comparables à ceux de la COVID-19, quel que soit leur statut vaccinal, doivent en informer le personnel de l’évènement et ne pas y assister.
 - Si le personnel de l’évènement observe des symptômes comparables à ceux de la COVID-19, les personnes présentant ces symptômes pourraient être invitées à quitter les lieux. Cela peut affecter des personnes autres que les individus présentant les symptômes. Les personnes qui partagent un logement avec ces derniers (parents, tuteurs et mineurs dont ils ont la charge) peuvent être invitées à quitter les lieux, même si elles sont asymptomatiques.
- Les participants et les membres du personnel doivent porter un masque approprié à tout moment pendant l’évènement, sauf s’ils sont activement en train de manger ou de boire dans les zones désignées.
 - Les participants ne peuvent pas manger pendant les évènements, sauf s’ils se trouvent dans une zone dédiée à cet effet et à un mètre au minimum les uns des autres.
 - Les zones de restauration du personnel doivent être clairement délimitées et désignées comme étant strictement réservées au personnel.
- Les joueurs et joueuses doivent se désinfecter les mains avant d’affronter de nouveaux adversaires. Les adversaires peuvent toucher les cartes de l’autre, mais doivent renoncer à la traditionnelle poignée de main d’avant-match.
- Les joueurs et joueuses doivent respecter les exigences en matière de distanciation sociale indiquées au sein de l’établissement et établies par le personnel de l’évènement.
- Un agent anti-COVID certifié (AAC) doit être sur les lieux lors d’un évènement majeur.
 - Les responsabilités d’un AAC consistent notamment (mais sans s’y limiter) à :
 - organiser des réunions d’information sur la sécurité au sein de l’établissement ;
 - contrôler la mise en œuvre et le respect des protocoles liés à la COVID-19 ;
 - intervenir en présence de cas de non-conformité, les documenter et les signaler.
- Les évènements majeurs doivent avoir un professionnel de santé agréé sur place.

- Les responsabilités de ce professionnel de santé consistent notamment (mais sans s’y limiter) à :
 - répondre aux questions médicales concernant les symptômes de la COVID-19, la quarantaine et les tests ;
 - fournir des soins médicaux d’urgence de base.

3.3 Protocoles COVID-19 des événements majeurs

En arrivant à un événement majeur Play! Pokémon, tous les participants devront s’enregistrer en suivant les étapes suivantes :

- prendre connaissance et répondre verbalement sur place au questionnaire de santé ;
- laisser la sécurité procéder à un contrôle des sacs ;
- effectuer l’inscription et l’enregistrement.

4 Questions/Réponses

Q : À qui ces réglementations pour les événements locaux s’adressent-elles ?

Chaque personne est tenue au respect des mesures qui garantiront un événement sans danger répondant aux normes sanitaires.

- Professeurs : vous devez vous assurer que l’établissement répond à ces exigences et devez organiser des événements uniquement dans des lieux conformes aux réglementations.
- Propriétaires de magasins et personnel d’établissement : vous êtes responsables de l’application de ces réglementations.
- Joueurs et spectateurs : vous devez suivre les instructions fournies par l’établissement et les Professeurs responsables de l’évènement, et signaler à TPCi tout manquement à ces réglementations.

Q : L’établissement où mon événement local est organisé peut-il imposer des règles plus strictes que celles listées ici ? (Exemple : preuves de vaccinations requises, obligation de porter un masque.)

Cela n’aura pas d’impact négatif sur l’éligibilité d’une personne à organiser un événement Play! Pokémon. Nous encourageons l’organisateur et l’établissement accueillant l’évènement à indiquer clairement ces exigences avant l’évènement. Il est important de rappeler qu’il est de la responsabilité des organisateurs et des établissements de prendre connaissance et de suivre toutes les lois et les règlements applicables lorsqu’ils imposent des réglementations supplémentaires.

Q : Si TPCi demande à l’établissement où mon événement local est organisé de fournir des documents, quels types de documents seront demandés ?

Des photos, vidéos ou diffusions en direct des éléments suivants :

- panneaux demandés,
- enceinte de l’évènement,
- avis concernant les exigences en matière de nourriture et de boissons, ou leur absence.

Q : Pourquoi les exigences relatives aux événements majeurs sont-elles différentes de celles relatives aux événements locaux ?

La nature de nos relations avec les établissements et les sous-traitants impliqués nécessite deux approches différentes en ce qui concerne la reprise des événements. Pour les événements majeurs, nous pouvons demander à avoir un personnel et des contrôles plus stricts, et donc accueillir un plus grand nombre de personnes. Nous continuons à mettre à jour notre politique dans la mesure du possible, afin de garantir le meilleur environnement pour toutes les personnes concernées.

Q : Pourquoi avez-vous supprimé l'obligation de vaccination ?

Nous recommandons fortement à toutes les personnes participantes, volontaires et organisatrices de continuer à suivre les protocoles publiés par les responsables de santé publique appropriés en matière de vaccination. Cependant, plusieurs facteurs, dont des taux de vaccination croissants et des changements de réglementations locales, nous ont conduits à effectuer ce changement.

La sécurité et le bien-être de notre communauté restent notre priorité. C'est pourquoi les exigences relatives à la conception du lieu, au port du masque, à la distanciation sociale et à la désinfection des mains et des surfaces restent en vigueur pour empêcher la propagation de la COVID-19 au cours de nos événements.

Q : J'ai obtenu ma qualification à un événement majeur, mais je ne réponds pas aux critères de participation, ou je ne peux pas participer en raison de restrictions de voyage. Ma qualification restera-t-elle valable pour les prochains événements ?

Si l'événement pour lequel vous êtes qualifié(e) a lieu et que vous ne pouvez pas y assister, cette qualification ne sera pas valable pour les prochains événements.

Q : Les organisateurs d'événements majeurs fourniront-ils des masques de protection appropriés ?

Non. Bien que les organisateurs des événements majeurs fournissent des masques au personnel, il incombe à tous les participants et à leurs parents ou tuteurs d'arriver aux événements majeurs prêts à se conformer à toutes les directives liées à la COVID-19.

Comment un masque approprié est-il défini par TPCi ?

Dans le cadre des événements majeurs Play! Pokémon, les masques suivants sont les seuls masques appropriés.

- Masques chirurgicaux/médicaux jetables présentant toutes les caractéristiques ci-dessous.
 - Le masque est correctement ajusté et couvre le nez et la bouche pour éviter l'expulsion de particules :
 - des lanières peuvent être enroulées ou attachées pour améliorer l'ajustement ;
 - l'ajustement peut être amélioré en pliant ou rentrant le matériau.
 - Le masque comporte plusieurs couches (2 au minimum) d'un matériau non tissé.
 - Le masque comporte un fil métallique au niveau du nez.
 - Le masque n'a pas de valve d'expiration.
- Des masques respiratoires conçus pour répondre aux normes internationales tels que :

- les masques N95, KN95, 1st, DL2, DL3, DS2, DS3, FFP2, FFP3, KN100, KP95, KP100, P2, P3, PFF2, PFF3, R95 et masques spéciaux.
- Remarque : les masques respiratoires avec valves ou volets d'expiration ne sont **pas** autorisés.
- Une combinaison des masques/masques respiratoires listés ci-dessus, ou l'un des masques listés ci-dessus en plus d'un masque en tissu.
 - Les masques en tissu utilisés de cette manière doivent :
 - être correctement ajustés et couvrir le nez et la bouche pour éviter l'expulsion de particules ;
 - comporter plusieurs couches (2 au minimum) de tissu respirant étroitement tissé ;
 - comporter un fil métallique au niveau du nez ;
 - être faits d'un tissu bloquant la lumière lorsqu'il est tenu devant une source de lumière vive.
 - Les masques en tissu utilisés de cette manière doivent être :
 - sans trous sur les côtés du visage ou du nez ;
 - sans valves ou volets d'expiration ou autres ouvertures ;
 - faits de plusieurs couches de tissu, ou d'un tissu bloquant la lumière.
 - Les masques en tissu ne seront acceptés que s'ils sont utilisés simultanément avec un masque respiratoire ou un masque chirurgical approprié. Un masque en tissu seul, ou même deux masques en tissu utilisés ensemble ne seront pas considérés comme appropriés.

Q : Comment les mises à jour de ces directives seront-elles communiquées ?

Ce guide sera mis à jour après tout changement de nos réglementations. Veuillez consulter la date de révision indiquée au début de ce document.

Q : J'ai d'autres questions qui ne sont pas abordées ici, comment puis-je en savoir plus ?

Si vous avez d'autres questions, bénéficiez d'une éventuelle dispense médicale ou avez des préoccupations concernant le respect de nos réglementations liées à la COVID-19, veuillez contacter le [service client](#).